

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

N° DE_2025_014B

Membres en exercice : 18 Présents : 12 Votants : 15

Nombre de votes « Pour » : 15 « Contre » : 0 Abstentions : 0

Le dix-huit février deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Salle des Mathieux ST DENIS LES MARTEL sous la Présidence de Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS : Jean Luc LABORIE, Jacques BOULONNE, Jean DELVERT, Jean Vincent FEIX, Guy FLOIRAC, Arnaud RICOU, Christian DAURAT, Michel LEVET, Annie CAVIER, Guy MISPOULET, Philippe CASTANET, Guy GIMEL

Représentés : Thierry CHASSAING représenté par Jean Luc LABORIE, Didier DELBREIL représenté par Guy FLOIRAC, Olivier VITRAC représenté par Guy MISPOULET

ABSENTS / EXCUSES : Gabrielle COLLIGNON Gaeligüe JOS, Alexandre BARROUILHET

Secrétaire de séance : Guy MISPOULET

Date de la convocation : 11/02/2025

Objet : Sollicitation Financements - Réalimentation du Causse de Martel - Canalisations - Adduction du réservoir de Gaillard, et amorce de l'adduction des réservoirs de Fajou et de Mayrac

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical le projet de réalimentation du Causse de Martel. Il a démarré en 2023 par la sécurisation des 4 Routes et des EDD, en cours d'achèvement. Il se poursuit par la création d'ouvrages de stockage, 2 cuves de 1500 m³ au lieu-dit Croix Rempart à Martel.

Les travaux de réfection de la station de production des Scourtils ont démarré et devrait s'achever fin 2025. La liaison entre la station des Scourtils et le réservoir de Croix Rempart devrait s'achever également fin 2025.

Monsieur le Président propose de poursuivre cette opération par la création d'un autre réservoir à Gaillard (2 cuves de 1 000 m³) et par la liaison entre la SOLEV et Baladou.

Date de transmission de l'acte: 21/02/2025
Date de réception de l'AR: 21/02/2025
046-200094647-DE_2025_014B-DE
A G E D I

Le coût total de l'opération relative à la pose des canalisations entre MARTEL Secteur SOLEV et BALADOU est estimé à un montant hors taxes de : 1 550 000.00 H.T.

M. le Président présente le plan de financement prévisionnel :

Autofinancement : 542 500.00 €
Département du Lot : 503 750.00 €
Agence Eau Adour Garonne : 503 750.00 €

Il convient à présent de déposer les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Département du Lot.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

1. approuve le projet, pour un montant hors taxes de 1 550 000.00 H.T., tel qu'il lui est présenté,
2. sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Département du Lot, pour la réalisation du projet,
2. mandate et autorise M. le Président pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à cette opération.

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M le Président par courrier (46600 MARTEL). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean Luc LABORIE

Le Secrétaire de séance,
Guy MISPOULET
Rendu exécutoire le :
Transmis en Sous-Préfecture le :
Publiée :

Date de transmission de l'acte: 21/02/2025
Date de réception de l'AR: 21/02/2025
046-200094647-DE_2025_014B-DE
A G E D I